

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00736

Numéro SIREN : 444 207 823

Nom ou dénomination : A L P E N

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2021 sous le numéro de dépôt 4223

ALPEN

Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 37.000 Euros
Siège Social : Le Marais
190/368 rue du Mont Rond
Zone de l'Alondon

01630 – SAINT GENIS POUILLY

* * *

SIREN 444.207.823 RCS BOURG EN BRESSE

* * *

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit avril à onze heures trente, à POISY – 74330 – PARC DU CALVI – 359 route de l'Artisanat, la société « LE CERCLE », représentée par son Président la société TESS, elle-même représentée par son gérant Monsieur Vivien ARNAUD, Associée Unique, propriétaire de la totalité des 2.000 parts sociales émises par la Société « ALPEN », au capital de 37.000 €, dont le siège social est à SAINT GENIS POUILLY – 01630 – Zone de l'Allondon – 190/368-rue du Mont Rond – Le Marais,

A pris les décisions relatives à :

- la démission-nomination du gérant ;
- les pouvoirs pour les formalités.

Première Décision

L'Associée Unique prenant acte de la démission de Monsieur Erick BAYER, de ses fonctions de gérant suivant courrier du 28 avril 2021, le dispense du préavis prévu par l'article 15 paragraphe 2 des statuts, le remercie du temps et des soins apportés à la gestion des affaires sociales, lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour, et décide de pourvoir à son remplacement par la nomination, en qualité de nouveau gérant, à compter du 28 avril 2021, de :

- Monsieur Vivien ARNAUD
né le 9 septembre 1980 à ANNECY (74)
demeurant à FILLIERE – 74370 – SAINT MARTIN BELLEVUE – 392 chemin des Grands Res

Cette nomination est faite sans limitation de durée.

Monsieur Vivien ARNAUD aura les pouvoirs définis par les Statuts de la Société.

Monsieur Vivien ARNAUD, à ce intervenant, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'entrer dans aucun des cas d'incompatibilité prévus par la loi de nature à lui en empêcher l'exercice.

Deuxième Décision

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités nécessaires et notamment de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique, et le pourvu de fonctions pour acceptation.

Monsieur Vivien ARNAUD

Signature précédée de la mention

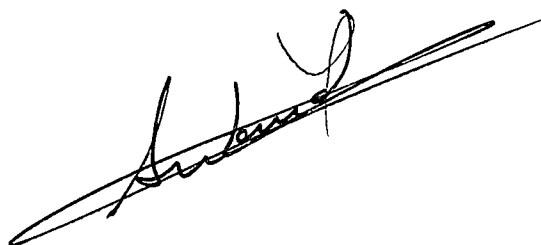
« bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Pour LE CERCLE, Associée Unique

La société TESS, Présidente

Représentée par Monsieur Vivien ARNAUD, gérant

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vivien Arnaud', is written over a diagonal line that spans across the page.